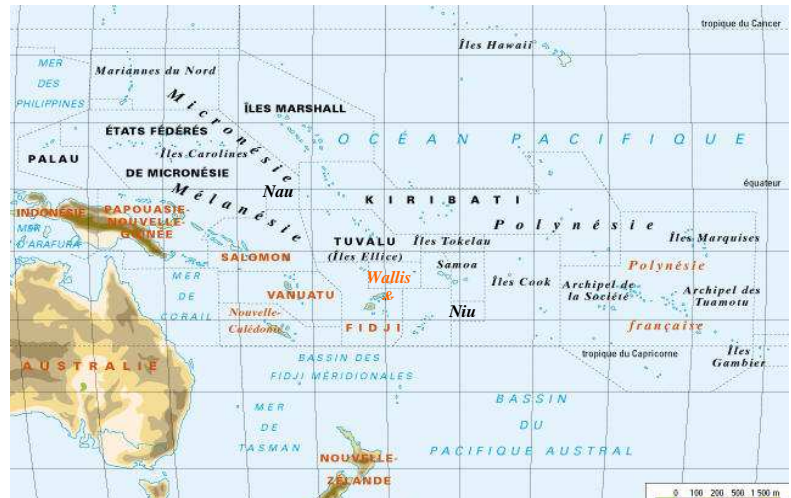


Coral Reef Initiative for the South Pacific



Pays	14 petits pays insulaires du Pacifique plus Nouvelle Calédonie, Polynésie Française et Wallis et Futuna
Bénéficiaire	ONG, centres de recherches, Universités, Etats, entreprises privées, etc.
Institution française	AFD – FFEM – MAE – Fonds Pacifique
Domaine d'application	Biodiversité
Montant €	10,4 Millions d'€
Co-financiers	
AFD	5 000 000
MAE – FP	850 000
CI	1 250 000
WWF	400 000
UNF	900 000
Participation FFEM	2 000 000
Démarrage	2004
Durée	4 ans
Nbre d'AMP	39 (32 créations et 7 renforcements)



Enjeux

La zone est extrêmement variée et les enjeux le sont donc également. Toutefois certains d'entre eux sont présents dans presque tous les sites où le programme intervient :

- Pêches récifales de plus en plus problématiques
- Travaux sur l'état de santé des récifs, l'effet des pêches, l'effet des AMP, éparpillés et peu coordonnés,
- Coopération régionale très limitée malgré la similitude des problèmes et probablement des solutions
- Possibilité de renforcer la couverture des AMP dans le Pacifique
- Disponibilité de savoir faire (centre de recherche, ONG, entreprises, Etats), de réseaux (LMMA, ONG, GCRMN, etc.) et de moyens (commande politique de la France de coopérer régionalement sur le sujet, ONG internationales prêtes à cofinancer)
- Espèces phares en danger par endroit (tortues, dugong, etc.)
- Pressions :
 - Activités humaines : surtout surpêche ou pêche avec des techniques destructives mais aussi, pollution des eaux (agriculture intensive, problèmes miniers, etc.)
 - Facteurs climatiques: cyclones



Objectif général

Contribuer à la protection et à la gestion durable des récifs coralliens de la zone Pacifique et mettre en valeur les capacités et l'expérience des CTOM du Pacifique au bénéfice des pays de la zone.

Objectifs spécifiques et activités

Le programme a 4 objectifs spécifiques :

- **Objectif 1** : meilleure connaissance de la biodiversité, de l'état et du fonctionnement des écosystèmes coralliens
- **Objectif 2** : réalisation d'opérations de protection et de gestion des écosystèmes coralliens à une échelle significative
- **Objectif 3** : valorisation du potentiel économique reposant sur les valeurs d'usage et la biodiversité des écosystèmes coralliens
- **Objectif 4** : diffusion de l'information et des savoirs, renforcement des capacités et animation des réseaux locaux, nationaux et internationaux.

Le dispositif d'intervention du CRISP se structure en trois composantes majeures, elles mêmes subdivisées en activités :

C1 : AMP et bassins versants

- 1A1 : Planification de la conservation de la biodiversité marine
- 1A2 : Aires Marines Protégées
- 1A3 : Renforcement institutionnel et mise en réseau
- 1A4 : Gestion intégrée des zones côtières récifales et des bassins versants

C2 : Développement des Ecosystèmes Coralliens

- 2A : Connaissance, valorisation et gestion des écosystèmes coralliens
- 2B : Restauration récifale
- 2C : Valorisation des substances Actives Marines
- 2D : Mise en place d'une base de données régionale (Reefbase Pacifique)

C3 : Coordination et Valorisation du Programme

- 3A : Capitalisation, valorisation et vulgarisation des acquis du programme CRISP
- 3B : Coordination, promotion et développement du Programme CRISP

Montage institutionnel

Maître d'œuvre du projet : CI sur composante 1, CNRS, IRD et World Fish Center sur composante 2, PROE (Programme Régional Océanien de l'Environnement) et CPS (Communauté du Pacifique Sud) pour la composante 3

Comité de pilotage du Projet : une réunion plénière annuel

Principaux partenaires : AFD, FFEM, Ministère des affaires étrangères, Secrétariat pour le Pacifique, IFRECOR, ONG (CI, WWF, FSPI, Proscience, UNF), institutions internationales (CPS, PROE, WFC), centres de recherche (IRD, CNRS, USP, CRILOBE, Université du Pacifique Sud), entreprises (SPI Infra, Ecocean), Réseau (Polynesia Mana, Reef Check, LMMA, GCRMN), Etats participants et CTOM, etc.

Avancement et principaux résultats du projet

Le programme mis en œuvre depuis début 2005 comprend plus d'une cinquantaine de partenaires répartis dans plus d'une dizaine de territoires et pays, sur de nombreuses activités. Les résultats sont donc multiples et dans des domaines extrêmement variés. Nous reportons ci-dessous principalement les résultats liés aux travaux sur les AMP (composante 1 surtout)

Niveau d'engagement : 33% en avril 2008

Les principaux résultats

A mi parcours :

- le programme a permis la création de 32 AMP (de quelques ha à la plus grande du monde aux îles Phoenix), totalisant 411 138 Km² et a appuyé 7 autres AMP pour 334 Km², pour une superficie totale de récifs de 1 003 Km². Ces superficies sont certes limitées (1%) par rapport à celles de la totalité des récifs des territoires du Pacifique inclus dans le CRISP (136 422 Km²) et par rapport au nombre d'AMP déjà existantes, mais elles n'en sont pas moins très significatives
- en appui aux programmes d'AMP, des analyses éco-régionales ont permis (Nouvelle Calédonie) ou vont permettre (reste de la zone) d'identifier les zones d'intérêt où focaliser les actions de conservation à l'avenir,
- le programme a été un réel succès dans les partenariats et dans la coopération régionale, qu'elle soit entre institutions ou territoires, ce qui n'était pas une évidence, tant les sphères francophones et anglophones sont peu connectées dans le Pacifique
- les programmes scientifiques menés dans le cadre du CRISP ont permis entre autres, la réalisation d'un grand nombre de publications et de présentations dans des symposia, dans les domaines de la connaissance et de la gestion des écosystèmes coralliens au sens large et sur le suivi de l'état de santé des récifs. Ces travaux ont également couvert des domaines comme la connaissance du recrutement dans les récifs (travaux sur les post larves), la restauration des récifs, la bio-prospection (travaux sur potentialités des algues et spongiaires locaux pour la lutte contre les inflammations, le cancer, la malaria et affections du système nerveux central) mais également la gestion intégrées des zones côtières, la socio-économie, la gouvernance, etc.
- le programme a également permis de mettre à disposition une information riche sur ses propres résultats grâce à son site Internet bilingue www.crisponline.net et a permis au travers de la création, du site Reef Base Pacific www.reefbase.org/pacific, d'accroître considérablement l'information à disposition des gestionnaires des récifs dans l'ensemble du Pacifique
- les travaux menés dans le cadre du CRISP avec d'autres groupes de réflexion, ont également influé sur des activités prises comme modèle régional ou sous régional comme Sem Pasifika pour les études socio-économiques, Polynesia Mana pour les méthodes de suivi de la santé des récifs, etc.

Les points forts et les innovations

- Très bon avancement très fort au niveau régional sur les travaux relatifs à la gestion des récifs coralliens au sens large (AMP, recherche, rencontres, etc.)
- Coopération significatives entre acteurs n'ayant pas forcément ces habitudes (CTOM francophones et pays voisins anglophones, centres de recherche français et autres régionaux, ONG entre elles, ONG et secteur privé, etc.)
- Large communication auprès du public (site Internet, presse, symposia, etc.) sur la gestion des ressources naturelles et sur le programme,
- Nombreux financeurs autres que le FFEM et l'AFD permettant grâce à leurs apports, de faire passer le programme en 2 ans de 8,4 M euros (budget initial) à 14,5 M euros (niveau 2008).

Les points faibles

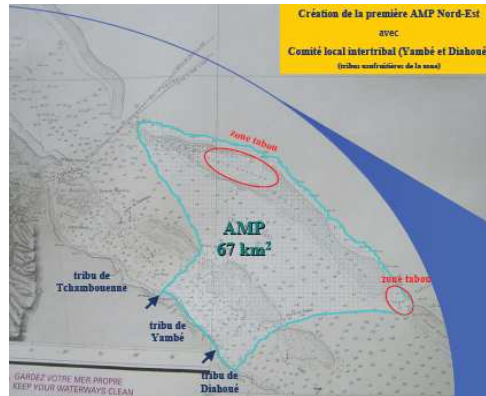
- Part des activités concrètes de terrain un peu trop réduite par rapport aux actions de recherche et transversales,
- Actions de recherche et actions transversales, à plus orienter vers l'appui concret aux activités de terrain, en particulier la gestion des AMP et la gestion des bassins versants,
- Collaborations entre composantes pas assez nombreuses, pour pouvoir aboutir à de véritables projets intégrés, pouvant servir de modèle,
- Peu de travaux permettant, à terme, la mesure des effets socio-économiques d'actions concrètes comme les AMP,
- Cellule de coordination régionale dotée de moyens insuffisants pour assurer le pilotage du projet et son monitoring (y compris au plan financier) allant jusqu'à la mesure de ses résultats,

- Avenir après le CRISP à envisager très vite pour les activités de long terme, en particulier les projets d'AMP



AMP DE YAMBE ET DIAHOUE (NOUVELLE CALEDONIE)

Surface totale (km ²)	67
Surface marine	67
Surface terrestre	0
Surface eaux douces	0
Catégorie d'AMP	Projet
Catégorie UICN	VI
Date de création	Pas encore créée
Création	
Population	300 (2 villages)



Enjeux

- Grande richesse de la zone en termes de biodiversité marine
- Activités productives
 - ✓ Pêche
 - ✓ Collecte coquillages
 - ✓ Tourisme (très peu développé)
 - ✓ Agriculture sur brûlis

Usages

- ✓ Pêche durable
- ✓ Ecotourisme (très peu)



Gestionnaire

Intertribal de Yambe et Diaouhé

Comité de Gestion

Chefferie de Yambe
Commune de Pouebo
Province Nord - Nouvelle Calédonie
Chef de clan : Robert Nunewai
Petit chef de la tribu de Yambe : Guiart Tein-Thavouace

Contact via l'ONG : WWF Nouvelle Calédonie, section locale
Sebastien Faninoz : sfaninoz@wwf.nc
BP 14901, 98803 Nouméa Cedex. Nouvelle Calédonie.

Administratif : 0
Garde : 0

Plan de gestion

En cours de préparation

Mode de gestion

L'AMP n'est pas encore créée, mais le mode de gestion est déjà identifié. Il s'agira principalement :

- de mettre en interdiction certaines zones comme ceci avait déjà été fait de manière coutumière dans le passé, mais en y ajoutant les classements que le droit moderne permet et qui viendront renforcer ces décisions des tribus. Ces zones interdites seront préférentiellement les zones déjà interdites par la coutume (zones tabou) mais également d'autres à définir. Ces zones seront également déterminées à partir des compléments d'études scientifiques à faire sur les sites pilotes qui vont affiner les travaux fait par les « Rapid Assessments » (RAP) et l'Analyse Ecorégionale et aller jusqu'à des cartographies fines des milieux et probablement jusqu'à des modifications des limites de l'AMP pour incorporer certains éléments intéressants, comme une mangrove ou des herbiers voisins.
- de procéder à des réensemencements en espèces qui intéressent les tribus comme les trocas ou les bénitiers qui sont surexploités dans la zone,
- d'étudier la possibilité de faire garder l'AMP par des éco-gardes (pouvant être aussi à l'occasion des éco-guides) payés par la Province Nord, mais recrutés dans les villages concernés,
- de préparer les différents travaux à faire dans l'AMP : aménagement de coin pique nique, sentier sous marin ou terrestre, etc. qui seront sous traités à des associations employant les jeunes des villages sur crédits de la Province Nord, les mairies assurant la logistique (ex : transport des matériaux).

Plan d'affaire

Non existant

Apports du FFEM

Ce n'est pas le FFEM qui a directement financé cette partie du programme, mais des fonds de WWF France, de la Province Nord de Nouvelle Calédonie et de CI (le FFEM a de son côté cofinancé le programme CRISP pour ses activités dans les pays tiers). Ces fonds ont servi à faire différentes investigations scientifiques permettant d'identifier la très grande richesse en biodiversité du site. Dès 2002 CI et la Province nord ont commencé à réfléchir à un projet pour cette zone qui cumulait une richesse écologique importante et certaines populations intéressées à la gestion de ces ressources. En 2004 CI a réalisé un RAP entre Touho et Pouébo qui a largement confirmé l'intérêt de cette vaste zone. Dans l'analyse éco-régionale (AER) conduite en 2005 dans le cadre du projet de classement des récifs de NC au patrimoine mondial de l'humanité (UNESCO), ce site a également été retenu au sein de toute la zone nord-est pour un classement (y compris sa zone terrestre en zone tampon). Les études préalables ont fait l'objet au moins en partie de retours vers les populations locales. C'est en particulier le cas des résultats du RAP qui a été fait dans toutes les tribus, les mairies et à la Province.

Le projet de WWF en accord avec la Province Nord serait de créer un réseau d'AMP de 10 Km² chacune environ, réparties tous les 15 Km environ le long du littoral. Celle-ci fait 67 Km². Outre les études scientifiques préliminaires, le travail de WWF qui a un agent basé sur place, a été d'abord de réaliser une étude socio-anthropologique pour identifier les parties prenantes et les méthodes de travail avec ces communautés, à l'organisation sociale très complexe. Sur cette base, différents travaux ont été conduits, avec ces tribus, pour identifier les usages, les usagers et les enjeux de chaque zone. Ceci a été fait en démarche participative et conduit par les responsables coutumiers des tribus eux-mêmes (avec appui de WWF et l'ONG Dayu Bick). Ce sont surtout des réunions avec usage de cartes, d'un tableau ou de Power Point qui ont été utilisés. D'autres outils intéressants ont été employés comme un travail sur les toponymes de chaque récif.

Comme deux tribus étaient concernées, il a fallu travailler en partenariat avec les deux et un conseil intertribal est envisagé pour traiter du sujet de l'AMP. La commune de Pouébo soutient cette démarche.

Une lettre du parc sera faite (maquette prête) à destination des populations locales. Un site internet va être ouvert (maquette prête). Un travail de fond est fait avec les écoles locales (ex : section environnement du collège de Hienghène).

Le plus intéressant dans cette AMP est le fait que la gestion pourra être pilotée par des résultats scientifiques fins, ce qui n'est pas si courant.



AMP DE MAROU (VANUATU)

Surface totale (km²)	0,1
Surface marine	0,1
Surface terrestre	0
Surface eaux douces	0
Catégorie d'AMP	Communautaire
Catégorie UICN	VI
Date de création	2007
Création (reconnue par les autorités)	Décision communautaire
Population	100 (1 village)



Enjeux

- Durabilité de la pêche récifale incertaine
- Biodiversité marine intéressante

Usages

- ✓ Pêche
- ✓ Collecte coquillages
- ✓ Tourisme (très peu développé)
- ✓ Agriculture sur brûlis

Gestionnaire	Chefferie de Marou Nord Efate Vanuatu
---------------------	---

Contact via l'ONG : FSP
Vanuatu
Tevi Obed : fspvan@vanuatu.com.vu
FSP Vanuatu
PO Box 951
Port Vila, Vanuatu
Phone (678).22915.. Fax: (678) 24510

Administratif : 0
Garde : la population

Plan de gestion	Signé en 2007
------------------------	---------------

Mode de gestion :

L'AMP est dotée d'un plan de gestion qui a été signé en septembre 2007. Ce plan de gestion extrêmement court ressemble à une logique d'intervention. Il ne comporte pas de carte (La zone "no take" est toutefois balisée sur le terrain grâce à deux balises fixes), ni de données chiffrées mais simplement une série d'objectifs et d'actions liées ainsi que les indicateurs de suivi.

L'élaboration de ce plan de gestion a été prise en charge sur les crédits du CRISP, en revanche ce sont les populations qui ont dû rassembler (comme cela est la coutume) l'argent pour la célébration de l'évènement, ce qui a représenté une somme importante (environ 100 000 VT = 800 €)

Les objectifs du plan de gestion sont :

- *Protect Namariu trees and Pandanas trees to multiply*
- *Protect our Sea-weed Natongtong*
- *Prevent ways of putting or throwing rubbish every where in the community*
- *Protect all fish, Trocus shells, Sea cucumber, Clam shells, Octopus, mud crab and Namalau eggs to multiply*
- *Stop Pigs, Cow/Bulls damages in the garden*
- *Use rain water in a proper way*
- *Develop the by-laws to help the work of management*

La gestion de l'AMP comprend plusieurs particularités intéressantes dont :

- un comité de gestion de 5 personnes (dont deux femmes) nommées par le chef de village,
- ce comité a force de proposition et a, parmi ses tâches essentielles, de dialoguer avec les deux villages voisins pour gérer les éventuels conflits,

- ce comité rend compte au conseil du chef qui est l'autorité finale de décision,
- le plan de gestion comporte des actions qui peuvent évoluer dans le temps, en particulier à partir des résultats du monitoring. Il est par ailleurs révisable tous les 3 ans.

On voit donc que c'est une gestion extrêmement souple qui est mise en place dans ces AMP.

Le monitoring a un rôle central dans ce mode de gestion, il est assuré par des jeunes volontaires du village qui ont suivi au préalable une formation faite par FSPV et les Fisheries Dpt. Par ailleurs des correspondants "monitoring" existent dans chaque village du réseau d'AMP du CRISP au nord d'Efaté, mis en place par FSPV. Ce monitoring se fait à partir de 4 transects (non réellement marqués sur le terrain) perpendiculaires à la côte et la notation se fait sur le nombre d'individus observés de quelques espèces de poissons marchands et des coquillages protégés (Trocas et bénitiers). Une observation a été faite lors de notre venue en compagnie des chercheurs l'IRD (CRISP 2A2) pour valider la qualité du travail fait. Selon ces chercheurs les résultats obtenus avec une telle méthode ne sont pas fiables mais pourraient l'être si les jeunes qui font ce travail avaient un encadrement plus professionnel au début pour leur faire éviter les erreurs qu'ils commettent actuellement.

Plan d'affaire Non existant

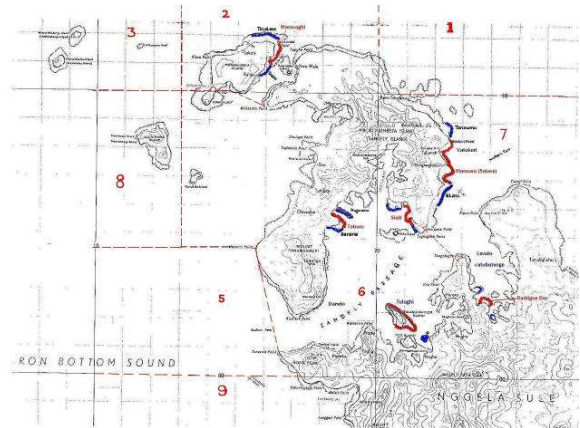
Apports du FFEM

Le FFEM a financé toutes les missions de sensibilisation des populations et la préparation du plan de gestion, étant entendu qu'en dehors de l'appui de l'ONG cette AMP n'a aucun coût de fonctionnement puisque c'est la communauté qui assure son gardiennage et le suivi bénévolement.



RESEAU D'AMP DE SAND FLY (ILES SALOMON)

Surface totale (km²)	3,1
Surface marine	2,6
Surface terrestre	0,5
Surface eaux douces	0
Catégorie d'AMP	Communautaire
Catégorie UICN	VI
Date de création	Projet
Création	Décisions communautaire (reconnue par les autorités) de création des AMP constituant le réseau s'échelonnant de 2004 à 2007 (7 AMP) et d'autres restent à prendre
Population	500 (15 villages)



Enjeux

- Durabilité de la pêche récifale incertaine
- Biodiversité marine intéressante
- Petites AMP communautaires prêtes à s'investir dans un projet de plus grande envergure

Usages

- ✓ Pêche
- ✓ Collecte coquillages
- ✓ Tourisme (très peu développé)
- ✓ Agriculture sur brûlis

Gestionnaire

Reef Owner Association
Sand Fly Island
Solomon Island

Contact via l'ONG : FSP Solomon Islands
Etika Rupeni : etika.rupeni@fsp.org.fj
P.O. Box 147
SIDT Building
New China Town
Honiara
Solomon Islands
Ph: (677) 25389
Fax: (677) 21131

Administratif : 0
Garde : la population



Plan de gestion

Plans de gestion de chacune des 7 AMP du réseau, signés de 2004 à 2007. Plan de gestion du réseau et de l'extension, en attente de la conclusion des investigations de regroupement.

Mode de gestion :

Sandfly est une île à une heure de bateau de la capitale des Iles Salomon, Honiara. Cette île fait partie d'un petit archipel où les populations vivent en relative autarcie de l'agriculture sur brûlis et de la pêche. La pêche récifale fait partie des principales sources d'alimentation. Dans cette zone, FSPI a mis en place via FSPSI, 7 AMP de très petite taille (quelques ha en général) basées sur le droit des communautés locales, souvent très petites aussi (quelques ménages par village). La création de ces AMP s'est échelonnée de 2004 à 2007 et toutes sont dotées d'un plan de gestion qui est un document extrêmement simple comportant : la liste des problèmes et les solutions adoptées.

La partie très intéressante de ce projet, réside dans le fait que FSPI et les populations locales regroupées dans un syndicat des propriétaires de récifs : Reef Owners Organisation (ROA) qui sont déjà les gestionnaires de leur propre AMP, souhaitent réfléchir à la possibilité de faire un programme commun de gestion, qui permettrait de changer d'échelle de gestion et de créer une zone gérée reliant ces AMP. La superficie gérée passant de 3 Km² à 72 Km².

Les objectifs des plans de gestion de chacune des AMP sont assez similaires et visent à :

- limiter la surpêche ou les techniques destructives,

- palier le déficit de concertation entre les usagers

Pour cela, même si des différences existent entre AMP, les actions tournent souvent autour de :

- Interdire la pêche à la dynamite très courante dans le secteur, dans l'AMP et toute la zone de pêche
- Interdire l'usage de certains filets, en particulier ceux détruisant les juvéniles,
- Interdire la coupe des mangroves (souvent y compris hors de l'AMP)
- Interdire dans l'AMP (qui est fait la vraie zone protégée) la pêche de nuit,
- Interdire dans l'AMP la collecte du corail, très fréquente ici pour le commerce international ou pour fabriquer la chaux utilisée pour consommer, avec les noix de bétel,
- Interdire ou limiter la récolte de certains coquillages comme les trocas ou les bénitiers (ex : une récolte annuelle au-delà d'un certain calibre),
- Mettre en place des comités de gestion

Parmi les espèces emblématiques, les tortues sont consommées, les dugongs sont ignorés car leur capture nécessiterait des équipements plus lourds que ce que les villageois ont actuellement et les requins ne sont presque pas pêchés. Enfin dans l'un des villages, il y a même eu bénévolement (avec appui n d'une ONG travaillant dans la zone), il y a 4 ans une restauration de récifs devant le village, sur une surface de l'ordre de 2500m².

La gestion des AMP est faite par un comité de gestion dans chaque village (quelques membres de la même famille le plus souvent) composé des propriétaires des récifs qui sont privés ici. Les plans de gestion comportent des actions qui peuvent évoluer dans le temps, en particulier à partir des résultats du monitoring. On voit donc que c'est une gestion extrêmement souple qui est mise en place dans ces AMP. Le monitoring a un rôle central dans ce mode de gestion, il est assuré par des jeunes volontaires du village qui ont suivi au préalable une formation faite par FSPSI et le Fisheries Dpt. Ce monitoring se fait à partir de transects (non réellement marqués sur le terrain pour la plupart) perpendiculaires à la côte ou parallèles au tombant et la notation se fait sur le nombre d'individus observés de quelques espèces de poissons marchands et des coquillages protégés (Trocas et bénitiers le plus souvent). Une observation a été faite lors de notre venue en compagnie du chef de projet du CRISP pour valider la qualité du travail fait. Selon celui-ci les résultats obtenus avec une telle méthode ne sont pas vraiment fiables mais pourraient l'être si les jeunes qui font ce travail avaient un encadrement plus professionnel au début pour leur faire éviter les erreurs qu'ils commettent actuellement.

Il est important de noter ici que les AMP visitées existent toute déjà. Le projet ici, serait de faire (à la demande des communautés elles-mêmes) une AMP globale qui intégrerait ces 7 AMP, plus une dizaine d'autres communautés non encore dotées d'AMP.

Un plan de gestion global serait alors fait, dans le respect des plans existants, mais à une échelle beaucoup plus grande permettant :

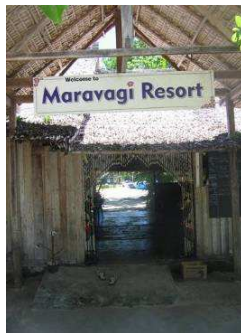
- d'imaginer des études de base sur les ressources et la socio-économie beaucoup plus fiables,
- une gestion plus cohérente de la zone, à partir d'une amélioration des plans de gestion individuels et de la mise en place de règles à beaucoup plus grande échelle y compris probablement une ou des zones sans pêche beaucoup plus significatives.

Plan d'affaire

Non existant

Apports du FFEM

Le FFEM a financé toutes les missions de sensibilisation des populations et la préparation des plans de gestion, étant entendu qu'en dehors de l'appui de l'ONG ces AMP n'ont aucun coût de fonctionnement puisque ce sont les communautés qui assurent leur gardiennage et le suivi bénévolement.



AMP D'ALEIPATA ET DE SAFATA (SAMOA)

	Aleipata	Safata
Surface totale (km²)	50	63
Surface marine	47	63
Surface terrestre	3	0
Surface eaux douces	0	0

Catégorie d'AMP Communautaires

Catégorie UICN VI

Date de création 2002

Création Décisions communautaire (reconnue par les autorités) de création des AMP

Population (11 villages à Aleipata et 9 villages à Safata soit quelques milliers d'habitant)

Enjeux

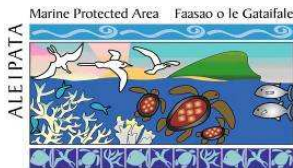
- Durabilité de la pêche récifale incertaine
- Tourisme significatif
- Biodiversité marine intéressante

Usages

- ✓ Pêche
- ✓ Collecte coquillages
- ✓ Tourisme
- ✓ Agriculture sur brûlis

Gestionnaire

Comités de gestion des deux AMP appuyés par le service des pêches



Contact via le service des pêches
 M. Pulea Ifopo pulea.ifopo@mnre.gov.ws
 Fisheries division
 Ministry of Natural Resources and Environment
 Apia - Samoa

Tel : (685) 28680 Fax : (685) 23176

Administratif : 1 pour les deux AMP
 Gardes : la population

Plan de gestion

Plans de gestion des 2 AMP fait en 2002.

Mode de gestion :

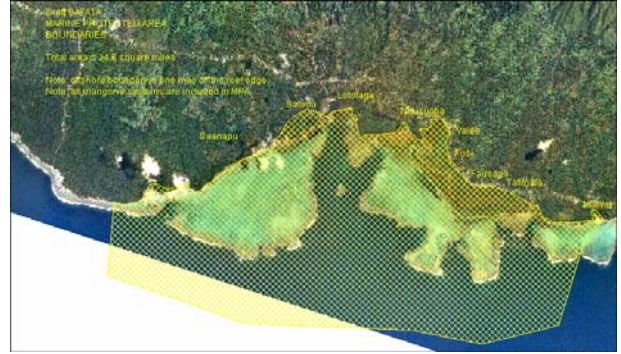
Dans le cadre d'un programme porté par l'UICN et le FEM ayant débuté en 2000, ces deux sites ont été choisis après une analyse des sites d'intérêt aux Samoa. Une fois cette analyse faite, les populations ont été approchées pour développer des AMP. Les consultations et concertation ont duré plus d'un an et les plans de gestion des AMP ont été publiés en 2002. Dans les deux sites des inventaires biologiques ont été faits en complément (mais pas d'enquête socio-économique).

Les deux AMP sont gérées de la même manière avec pour principes l'arrêt des méthodes de pêches destructives (ex : explosif, pêche au fusil harpon la nuit, usage de poisons, etc.) partout et l'instauration de zones de non pêche balisées physiquement par des bouées (payées par le programme UICN – FEM).

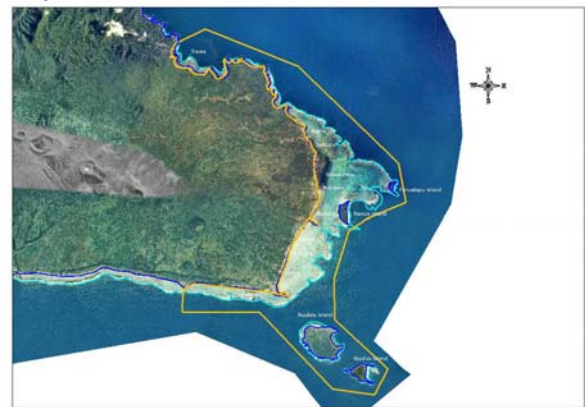
Les deux AMP sont gérées chacune par un Comité de gestion. Ces Comités sont constitués de représentants des villages formant l'AMP (1 par village). Ces Comités de gestion appliquent le Plan de gestion qui consiste surtout en une surveillance par les populations qui sont assistés le conseiller du Ministère payé par le CRISP.

Les fonds collectés durant le mois (droits d'entrées de certains touristes, amendes payées par les contrevenants, etc.) sont remis à cette occasion au conseiller du Ministère, pour être mis sur le compte de chaque AMP. Ce compte est tenu par le Ministère mais ce sont 3 membres de chaque comité qui ont la signature. Ce compte sert à payer

Safata MPA



Aleipata MPA



certaines dépenses de conservation des deux sites. Toutefois les sommes collectées ne suffisent pas à assurer l'ensemble des dépenses de maintien des AMP (ex : remplacement des balises endommagées, des bateaux de surveillance, etc.)

Un monitoring des principales espèces pêchées, des coraux et de certains mollusques est fait chaque année par le ministère de l'environnement avec l'appui de jeunes locaux formés. Il s'agit d'un bon début, mais dont il serait possible d'améliorer grandement la fiabilité, par un meilleur encadrement des personnes en charge de ces suivis..

Plan d'affaire

Non existant mais prévu dans le cadre du programme CRISP

Apports du FFEM

Le programme CRISP a fourni deux supports importants à ces deux AMP :

- depuis 2005, il paye le conseiller du Ministère de l'environnement qui appuie ces deux AMP à temps plein,
- depuis février 2007, 67 K€ ont été déposés dans le fonds fiduciaire commun aux 2 AMP (trust fund). Les intérêts de ce fonds sont destinés à couvrir une partie des dépenses des deux AMP. Ils seront donnés aux Comités de gestion des AMP (50 % chacune). Si l'on se base sur les dépenses actuelles, ceci devrait couvrir à l'avenir, la totalité des dépenses de gestion des deux AMP.



AMP : PGEM DE MOOREA (POLYNÉSIE FRANÇAISE)

Surface totale (km²)	49
Surface marine	48,5
Surface terrestre	0,5
Surface eaux douces	0

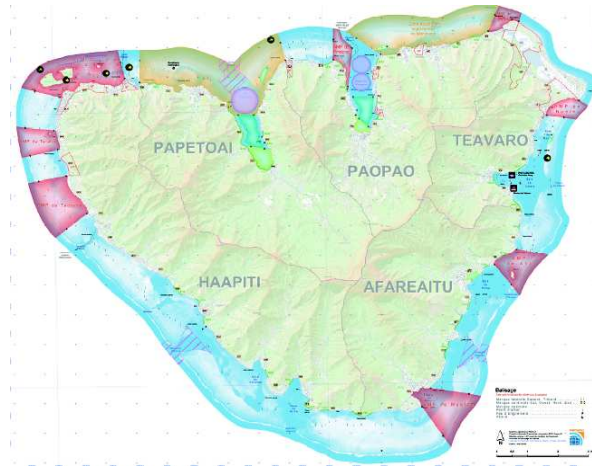
Catégorie d'AMP d'Urbanisme Prolongement du Plan

Catégorie UICN

Date de création 2004

Création Décisions communautaire (reconnue par les autorités) de création des AMP constituant le réseau s'échelonnant de 2004 à 2007 (7 AMP) et d'autres restent à prendre

Population 17000



Enjeux

- Durabilité de la pêche récifale incertaine
- Tourisme haut de gamme significatif (100 000 visiteurs / an)
- Biodiversité marine intéressante
- Conflits d'usage entre les différents usagers
- Difficulté de gérer la pêche artisanale et familiale

Usages

- ✓ Pêche
- ✓ Collecte coquillages
- ✓ Tourisme (très nombreux hôtels, yachting, croisières, etc.)
- ✓ Agriculture

Gestionnaire Association du PGEM
Mme Annie Aubanel. annie.aubanel@urbanisme.gov.pf
Service de l'urbanisme
BP 866
98713 Papeete Polynésie Française
Tel : (689) 468 150

Administratif : 0 rémunérés et quelques bénévoles
Garde : 1

Plan de gestion Fait en 2004

Mode de gestion :

Le PGEM de Moorea est au plan juridique une sorte d'extension marine du PGA (Plan Global d'Aménagement). Il a été créé officiellement en Octobre 2004 par un arrêté du gouvernement.

L'AMP a un plan de gestion validé officiellement depuis 2004. Pour gérer cet espace deux voies ont été explorées : la réglementation d'activités : pêche, plongée, nourrissage des raies, plaisance, etc., et la réglementation d'espaces particuliers (aires marines protégées touristiques ou halieutiques, zones spéciales de pêche etc.).

La réglementation de la pêche concerne surtout, l'interdiction de la pêche :

- au filet d'un maillage inférieur à 45 mm (sauf pêches particulières),
- au fusil à moins de 50 mètres des baigneurs et à moins de 100 mètres des plages fréquentées,
- et de la collecte de coquillage lors des plongées.

La réglementation a également débouché sur un zonage avec des zones de non pêche (appelées AMP ici et représentant 18 % de la surface totale de récif), des zones de restriction de la pêche au coquillage ou de certains poissons par taille, des zones réservées au mouillage des yachts et des paquebots, des zones touristiques de nourrissage de raies (dans le lagon) et de requins (à l'extérieur de la barrière), etc.

Le lancement du PGEM a été l'occasion de créer un comité permanent dont le rôle essentiel est d'informer les habitants, de promouvoir et réaliser des missions de sensibilisation et d'éducation auprès de tous les acteurs

concernés et d'alerter les services administratifs des problèmes rencontrés dans l'application du PGEM. Les membres de ce comité sont

- le maire de la commune de Moorea ou un conseiller municipal choisi par lui,
- le maire délégué de chaque commune associée ou un conseiller municipal choisi par lui,
- un pêcheur lagonaire représentant l'activité sur l'île et désigné par les associations de pêcheurs lagonaire présentes à Moorea,
- un hôtelier représentant la profession sur l'île et désigné par le comité du tourisme de Moorea,
- un prestataire de service représentant les professionnels de l'île, désigné par le comité du tourisme de Moorea,
- un représentant des associations de protection de l'environnement de Moorea, désigné par la fédération des associations de Moorea,
- un représentant des organismes de recherche présents à Moorea, désigné par les directeurs de ces mêmes organismes,

Ce comité se réunit une fois par mois. Il traite des affaires courantes et a le droit de proposer la révision du Plan de gestion.

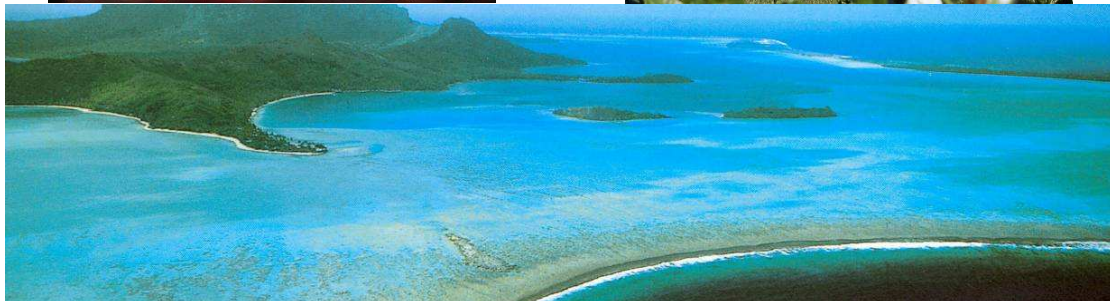
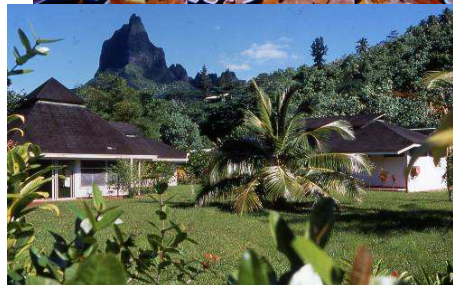
Un monitoring de l'état des ressources est fait deux fois par an depuis plus de 25 ans par le CRIOBE entre autres. Ce travail permet d'avoir une vue de l'évolution de l'état des ressources quasi unique au monde. Des travaux sont également conduits par la GUMP et le programme Reef Check de PF a également des sites sur Moorea ou des volontaires prennent également des mesures et les transmettent à la base Reef Check aux USA.

Plan d'affaire Appel d'offres en cours pour le réaliser. Il doit étudier comment générer sur l'île les moyens d'une mise en place effective du PGEM à partir d'une collecte de fonds pour pouvoir payer les employés de la structure dont la taille et les besoins sont également à déterminer par cette étude.

Apports du FFEM

Le programme CRISP n'a fourni qu'un support mineur à cette AMP qui existait avant la création du programme :

- l'achat d'un bateau et d'un moteur à gaz pour les patrouilles du garde de l'AMP,
- le paiement du salaire du garde pendant quelques mois lors du démarrage de ce poste à temps plein dans l'île (les surveillances étant faites auparavant par des agents du service des pêches et des gendarmes avec un bateau venant une fois par semaine de Tahiti)...



Photos CRIOBE